DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, Mme Corinne MINETTE, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
Mme Véronique PAUCHARD donne pouvoir à Mme Colette BOURGEOIS

Absent :
M. Patrice GAUDRY

Monsieur Abdelkrim MAY est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 21

Finances

D2026_25 ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Marie LAIGNEL, 1ère Adjointe, rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur (la commune) et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public (Service de gestion comptable Le Creusot Montceau).

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU pour l'exercice 2025 du Budget Principal a été transmis avec les pièces budgétaires en amont de cette séance du conseil municipal à l'ensemble des élus.

Synthèse des résultats de l'exercice 2025 du Budget Principal :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes nettes	5 025 836.09 €	1 327 825.08 €	6 353 661.17 €
Dépenses nettes	4 957 396.54 €	717 998.64 €	5 675 395.18 €
Résultat de l'exercice 2025 Excèdent (+) ou Déficit (-)	+68 439.55 €	+609 826.44 €	+678 265.99 €

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la présentation en commission des Finances le 15 avril 2026 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 pour l'exercice 2025 du Budget Principal de la commune de Torcy;
Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré et que Madame Marie LAIGNEL a été désignée pour présider la séance lors du vote du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du Budget Principal ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du Budget Principal, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (21 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE

Abdelkrim MAY,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TORCY 71210

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture le ..... 07 MAI 2026 .....
et publié, affiché ou notifié le ..07.MAI.2026.....
Le Maire,